



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

6 septembre 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue par vidéoconférence, le 6 septembre 2023 à 13 h, sous la présidence du maire Antonin Valiquette, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Antonin Valiquette, maire et président de la Communauté maritime
Mme Joy Davies, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée

Sont aussi présentes :

Mme Elena Haratsaris, directrice générale adjointe, des communications et du greffe
Mme Alexandra Vigneau, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Antonin Valiquette, procède à l'ouverture de la séance à 13 h 5.

CM2309-0785

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Joy Davies,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Services municipaux
- 3.1 Réglementation municipale

3.1.1 Avis de motion – Règlement n° CM-2023-09 décrétant des dépenses en immobilisations relativement à l'acquisition de trois camions dix roues munis d'équipements de déneigement et un emprunt de 1 500 000 \$ remboursable en 12 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

3.1.2 Dépôt du projet de règlement n° CM-2023-09 décrétant des dépenses en immobilisations relativement à l'acquisition de trois camions dix roues munis d'équipements de déneigement et un emprunt de 1 500 000 \$ remboursable en 12 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

6 septembre 2023

4. Période de questions
5. Clôture de la séance

SERVICES MUNICIPAUX

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

CM2309-0786

Avis de motion – Règlement n° CM-2023-09 décrétant des dépenses en immobilisations relativement à l'acquisition de trois camions dix roues munis d'équipements de déneigement et un emprunt de 1 500 000 \$ remboursable en 12 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

Le conseiller, Roger Chevarie, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement décrétant des dépenses en immobilisations relativement à l'acquisition de trois camions dix roues munis d'équipements de déneigement et un emprunt de 1 500 000 \$ remboursable en 12 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt.

CM2309-0787

Dépôt du projet de règlement n° CM-2023-09 décrétant des dépenses en immobilisations relativement à l'acquisition de trois camions dix roues munis d'équipements de déneigement et un emprunt de 1 500 000 \$ remboursable en 12 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

- CONSIDÉRANT l'incendie survenu le 11 août dernier dans la cour du garage municipal détruisant trois camions 10 roues;
- CONSIDÉRANT QU' une réclamation a été acheminée auprès des assureurs de la Municipalité, mais qu'il y est urgent de se procurer trois nouveaux camions avant la venue de la saison hivernale;
- CONSIDÉRANT QU' il y a lieu pour le conseil de contracter un emprunt pour financer ces acquisitions;
- CONSIDÉRANT QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné séance tenante;
- CONSIDÉRANT QU' en vertu de la loi, tout projet de règlement doit être déposé à une séance préalable à celle de l'adoption d'un règlement;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Benoit Arseneau,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine prenne acte du dépôt du projet de règlement n° CM-2023-09 séance tenante.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

6 septembre 2023

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée lors de la période allouée à cet effet.

CM2309-0788

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de Joy Davies,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de lever la séance à 13 h 12.

Antonin Valiquette, maire

Alexandra Vigneau, greffière